



2023/2182(DEC)

22.11.2023

AMENDEMENTS

1 - 15

Projet d'avis
Romana Tomc
(PE752.899v02-00)

Décharge 2022 : Rapport concernant la décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2022: performance, gestion financière et contrôle
((2023/2182(DEC))

Amendement 1

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Visa 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu le rapport annuel d'activité consolidé 2022 d'Eurofound,*

Or. en

Amendement 2

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Visa 2 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu le rapport annuel d'activité consolidé 2022 du Cedefop,*

Or. en

Amendement 3

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Visa 2 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu le rapport annuel d'activité consolidé 2022 de l'ETF,*

Or. en

Amendement 4

Alicia Homs Ginel, Ilan De Basso, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Agnes Jongerius

Projet d'avis
Visa 2 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu le rapport annuel d'activité consolidé 2022 de l'UE-OSHA,*

Or. en

Amendement 5

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis
Visa 2 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu le rapport annuel d'activité consolidé 2022 de l'AET,*

Or. en

Amendement 6

Marc Botenga

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

Amendement

1. souligne le rôle précieux que jouent les agences de l'Union en aidant les institutions de l'Union à concevoir et à mettre en œuvre les politiques, en particulier en exécutant des tâches techniques, scientifiques, opérationnelles ou d'encadrement spécifiques; apprécie l'expertise et la qualité du travail du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), de la Fondation européenne pour l'amélioration

1. souligne le rôle précieux que jouent les agences de l'Union en aidant les institutions de l'Union à concevoir et à mettre en œuvre les politiques, en particulier en exécutant des tâches techniques, scientifiques, opérationnelles ou d'encadrement spécifiques; apprécie l'expertise et la qualité du travail du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), de la Fondation européenne pour l'amélioration

des conditions de vie et de travail (Eurofound), de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et de l'Autorité européenne du travail (AET), les agences actives dans le domaine de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion; rappelle à cet égard qu'il faut doter les agences de ressources correspondant aux tâches qui leur sont assignées, à savoir d'effectifs suffisants, employés de manière stable et disposant de ressources matérielles appropriées; réaffirme dès lors qu'il est nécessaire de leur garantir des moyens humains et financiers suffisants pour qu'elles puissent continuer à mettre en œuvre leur programmes de travail avec un taux d'achèvement très élevé; insiste sur l'importance, l'autonomie et la valeur ajoutée de chaque agence dans son domaine d'expertise; réaffirme qu'un dialogue social de qualité est également nécessaire au bon fonctionnement des agences;

des conditions de vie et de travail (Eurofound), de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et de l'Autorité européenne du travail (AET), les agences actives dans le domaine de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion; rappelle à cet égard qu'il faut doter les agences de ressources correspondant aux tâches qui leur sont assignées, à savoir d'effectifs suffisants, employés de manière stable et disposant de ressources matérielles appropriées; réaffirme dès lors qu'il est nécessaire de leur garantir des moyens humains et financiers suffisants pour qu'elles puissent continuer à mettre en œuvre leur programmes de travail avec un taux d'achèvement très élevé; insiste sur l'importance, l'autonomie et la valeur ajoutée de chaque agence dans son domaine d'expertise; réaffirme qu'un dialogue social de qualité est également nécessaire au bon fonctionnement des agences, ***dialogue auquel il convient d'associer étroitement les comités locaux du personnel;***

Or. en

Amendement 7

Lucia Ďuriš Nicholsonová, Jozef Mihál, Dragoș Pîslaru, Max Orville

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. se félicite que, à la suite d'une décision formelle du conseil d'administration d'Eurofound, les directeurs exécutifs de l'ETF, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) aient participé en personne ou se soient fait représenter à la réunion du conseil d'administration pour la première

Amendement

4. se félicite que, à la suite d'une décision formelle du conseil d'administration d'Eurofound, les directeurs exécutifs de l'ETF, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) aient participé en personne ou se soient fait représenter à la réunion du conseil d'administration pour la première

fois, rejoignant ainsi des collègues de l'EU-OSHA et du Cedefop, qui avaient déjà participé aux réunions; note que cette participation est conforme à la coopération renforcée prévue dans le document de travail des services de la Commission de 2019 sur l'évaluation des agences de l'Union travaillant dans le domaine de la politique de l'emploi et des affaires sociales;

fois, rejoignant ainsi des collègues de l'EU-OSHA et du Cedefop, qui avaient déjà participé aux réunions; note que cette participation est conforme à la coopération renforcée prévue dans le document de travail des services de la Commission de 2019 sur l'évaluation des agences de l'Union travaillant dans le domaine de la politique de l'emploi et des affaires sociales; **salue et encourage la collaboration étroite entre les agences dont l'action relève de la compétence de la commission de l'emploi et des affaires sociales en vue de garantir les synergies, la complémentarité et le partage des ressources;**

Or. en

Amendement 8

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. se félicite que, à la suite d'une décision formelle du conseil d'administration d'Eurofound, les directeurs exécutifs de l'ETF, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) aient participé en personne ou se soient fait représenter à la réunion du conseil d'administration pour la première fois, rejoignant ainsi des collègues de l'EU-OSHA et du Cedefop, qui avaient déjà participé aux réunions; note que cette participation est conforme à la coopération renforcée prévue dans le document de travail des services de la Commission de 2019 sur l'évaluation des agences de l'Union travaillant dans le domaine de la politique de l'emploi et des affaires

Amendement

4. se félicite que, à la suite d'une décision formelle du conseil d'administration d'Eurofound, les directeurs exécutifs de l'ETF, **l'AET**, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) aient participé en personne ou se soient fait représenter à la réunion du conseil d'administration pour la première fois, rejoignant ainsi des collègues de l'EU-OSHA et du Cedefop, qui avaient déjà participé aux réunions; note que cette participation est conforme à la coopération renforcée prévue dans le document de travail des services de la Commission de 2019 sur l'évaluation des agences de l'Union travaillant dans le domaine de la politique de l'emploi et des

Amendement 9**Marc Botenga****Projet d'avis****Paragraphe 5***Projet d'avis*

5. rappelle que les agences sont les mieux placées pour évaluer l'utilisation des ressources et qu'elles jouent un rôle crucial dans le soutien aux projets durables pertinents qui sont conformes au pacte vert pour l'Europe; demande à la Commission de prévoir des fonds pour aider les agences de l'Union à assurer le dialogue social; relève que les agences de l'Union jouent un rôle prépondérant lorsqu'il s'agit de mener le dialogue social avec les institutions de l'Union;

Amendement

5. rappelle que les agences sont les mieux placées pour évaluer l'utilisation des ressources et qu'elles jouent un rôle crucial dans le soutien aux projets durables pertinents qui sont conformes au pacte vert pour l'Europe; ***invite toutes les agences à améliorer encore leurs procédures de passation de marchés publics en montrant l'exemple et en appliquant la clause sociale figurant dans la directive européenne sur les marchés publics afin de veiller à ce que les entreprises bénéficiant de fonds de l'Union respectent toutes les obligations applicables dans les domaines du droit environnemental et social et du droit du travail établies par le droit de l'Union, le droit national ou les conventions collectives, ou par les dispositions internationales applicables en matière de droit environnemental ou social ou de droit du travail***; demande à la Commission de prévoir des fonds pour aider les agences de l'Union à assurer le dialogue social; relève que les agences de l'Union jouent un rôle prépondérant lorsqu'il s'agit de mener le dialogue social avec les institutions de l'Union;

Amendement 10**Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius**

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. rappelle que les agences sont les mieux placées pour évaluer l'utilisation des ressources et qu'elles jouent un rôle crucial dans le soutien aux projets durables pertinents qui sont conformes au pacte vert pour l'Europe; **demande à la Commission de prévoir des fonds pour aider les agences de l'Union à assurer le dialogue social; relève que les agences de l'Union jouent un rôle prépondérant lorsqu'il s'agit de mener le dialogue social avec les institutions de l'Union;**

Amendement

5. rappelle que les agences sont les mieux placées pour évaluer l'utilisation des ressources et qu'elles jouent un rôle crucial dans le soutien aux projets durables pertinents qui sont conformes au pacte vert pour l'Europe; **se félicite que près des deux tiers des agences de l'Union aient intégré des projet d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la neutralité climatique de leurs activités; se félicite que le Cedefop, l'EIT et Eurofound prévoient de commencer à publier un rapport sur la durabilité d'ici à 2024; se félicite que le réseau des agences de l'Union ait mis en place un groupe de travail pour promouvoir l'introduction de rapports sur la durabilité et l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine;**

Or. en

Amendement 11
Romana Tomc

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. rappelle que les agences sont les mieux placées pour évaluer l'utilisation des ressources et qu'elles jouent un rôle crucial dans le soutien aux projets durables pertinents qui sont conformes au pacte vert pour l'Europe; demande à la Commission de prévoir des fonds pour aider les agences de l'Union à assurer le dialogue social; relève que les agences de l'Union jouent un rôle prépondérant lorsqu'il s'agit de mener le dialogue social avec les institutions de l'Union;

Amendement

5. rappelle que les agences sont les mieux placées pour évaluer l'utilisation des ressources et qu'elles jouent un rôle crucial dans le soutien aux projets durables pertinents qui sont conformes au pacte vert pour l'Europe; **se félicite à cet égard que presque toutes les agences aient mis en place un plan d'entreprise visant à améliorer l'efficacité énergétique et la neutralité climatique de ses activités;** demande à la Commission de prévoir des fonds pour aider les agences de l'Union à assurer le dialogue social; relève que les agences de l'Union jouent un rôle

prépondérant lorsqu'il s'agit de mener le dialogue social avec les institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 12

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. demande à la Commission de prévoir des fonds pour aider les agences de l'Union à assurer le dialogue social; relève que les agences de l'Union jouent un rôle prépondérant lorsqu'il s'agit de mener le dialogue social avec les institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 13

Lucia Ďuriš Nicholsonová, Jozef Mihál, Dragoș Pîslaru, Max Orville

Projet d'avis

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. salue la coopération approfondie entre les agences dans le cadre du réseau des agences de l'Union européenne, qui est une plateforme majeure de coopération entre agences visant à renforcer la visibilité des agences, à recenser et à promouvoir d'éventuels gains d'efficacité, à apporter une valeur ajoutée et à permettre une communication efficace entre les agences et les parties prenantes concernées, dans le but de partager des services, des connaissances et de l'expertise; salue et encourage la

collaboration étroite entre les agences dont l'action relève de la compétence de la commission de l'emploi et des affaires sociales en vue de garantir les synergies, la complémentarité et le partage des ressources;

Or. en

Amendement 14 **Marc Botenga**

Projet d'avis **Paragraphe 9**

Projet d'avis

9. rappelle que l'équilibre entre les femmes et les hommes doit être garanti au sein des agences, conformément à leurs règlements fondateurs respectifs; déplore que l'égalité entre les femmes et les hommes ne figure pas dans la stratégie pluriannuelle 2021-2027 du réseau des agences de l'Union européenne; réitère son appel au réseau des agences de l'Union européenne à intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs stratégies, à collecter et à présenter des données sur l'équilibre hommes-femmes pour toutes les catégories de personnel d'encadrement et à aligner leur ambition sur l'objectif de la Commission d'atteindre un strict équilibre entre les femmes et les hommes à tous les niveaux d'encadrement d'ici à la fin 2024 et d'intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines;

Amendement

9. rappelle que l'équilibre entre les femmes et les hommes doit être garanti au sein des agences, conformément à leurs règlements fondateurs respectifs; déplore que l'égalité entre les femmes et les hommes ne figure pas dans la stratégie pluriannuelle 2021-2027 du réseau des agences de l'Union européenne; réitère son appel au réseau des agences de l'Union européenne à intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs stratégies, à collecter et à présenter des données sur l'équilibre hommes-femmes pour toutes les catégories de personnel d'encadrement et à aligner leur ambition sur l'objectif de la Commission d'atteindre un strict équilibre entre les femmes et les hommes à tous les niveaux d'encadrement d'ici à la fin 2024 et d'intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines; ***invite en outre le réseau des agences de l'UE à élaborer une politique générale visant à ne pas remplacer le personnel permanent par des consultants externes plus coûteux, et ce afin de garantir de bonnes conditions de travail et d'éviter la perte de connaissances et d'expérience;***

Or. en

Amendement 15
Romana Tomc

Projet d'avis
Paragraphe 9 - point 1 (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1) 9 bis. salue la communication de la Commission intitulée «La compétitivité à long terme de l'UE: se projeter au-delà de 2030», qui vise à rationaliser et à simplifier les obligations de déclaration de 25 % pour chacun des domaines thématiques de l'écologie, du numérique et de l'économie, et invite les agences de l'Union à rationaliser leurs procédures internes pour réduire les contraintes administratives inutiles;

Or. en